



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Ontario

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Supply
and Services Operation
Petawawa Procurement
Building S-111, Rm C-114
101 Menin Rd. Garrison Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3

Title - Sujet Produits Pétroliers	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0107-21XC28/A	Date 2021-03-26
Client Reference No. - N° de référence du client W0107-21-XC28	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PET-908-1669
File No. - N° de dossier PET-0-53022 (908)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-04-16 Heure Avancée de l'Est HAE	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: McCartney, Sharon	Buyer Id - Id de l'acheteur pet908
Telephone No. - N° de téléphone (613)217-2807 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Various Units in Garrison Petawawa P.O. Box 9999 Station Main Petawawa, ON K8H 2X3	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 COMPTE RENDU.....	5
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.4 LOIS APPLICABLES	7
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	12
A. OFFRE À COMMANDES.....	12
6.1 OFFRE.....	12
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	14
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	14
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.11 LOIS APPLICABLES	15
6.12 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	15
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	16
6.1 BESOIN.....	16
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	16
6.3 DURÉE DU CONTRAT	16
6.4 PAIEMENT	16
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	17
6.6 ASSURANCES.....	17

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	17
6.8	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	18
6.9	INSPECTION ET ACCEPTATION	18
6.10	INSTRUCTIONS D'EXPEDITION - FRANCO A BORD DESTINATION	18
ANNEXE « A »	19
	BESOIN	19
ANNEXE « B »	23
	BASE DE PAIEMENT	23
ANNEXE « C »	25
	EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS POUR LES OFFRES À COMMANDES	25
ANNEXE « D »	26
	PWGSC-TPSGC 942 – COMMANDE SUBSÉQUENTE À UNE OFFRE À COMMANDES	26
ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	27
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	27
ANNEXE « F »	28
	ATTESTATIONS ADDITIONNELLES.....	28

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Le ministère de la Défense nationale (MDN), garnison de Petawawa, souhaite établir une offre à commandes individuelle régionale (OCIR) de trois (3) ans aux fins d'utilisation par les différentes unités hébergées et unités d'entraînement réparties dans la région d'opération de la garnison de Petawawa afin de fournir, de livrer et de décharger « au fur et à mesure des besoins » différents produits emballés : huiles et graisses, produits de coupe, lubrifiants et produits hydrauliques.

La période de l'offre à commandes s'échelonne de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2024.

Plusieurs OCIR pourraient découler de la présente demande d'offres à commandes.

- 1.2.2 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 6.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [B3000T](#) (2006-06-16), Produits équivalents

Clause du *Guide des CCUA* [M1004T](#) (2016-01-28), Condition du matériel - offre

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les offres transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante:

TPSGC.orrceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur ou sur papier à TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes

(DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

L'offrant doit envoyer son offre par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation. L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre financière
Section II : Attestations

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CCUA* [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Critères financière obligatoires

Toute offre qui ne répond pas aux critères financiers obligatoires ci-après sera déclarée non conforme pour l'article en question et aucune autre considération ne lui sera accordée :

- a) Les offrants doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe « B » pour les articles qu'ils sont intéressés à soumettre une offre sur; et
- b) Les offrants doivent fournir des prix unitaires fermes pour le ou les articles énumérés à l'annexe B – Base de paiement pour lesquels ils désirent présenter une offre sur.

4.1.1.2 Fûts consignés

- a) Pour tout article qui est expédié dans un consigné des fûts, un dépôt consignés fûts/ crédit doit être indiqué dans l'annexe « B », Base de paiement.

Dépôt consignés des fûts/ crédit ne seront pas évalués.

4.1.1.3 Comme stipulé dans les Instructions uniformisées [2006](#), la quantité de biens spécifiée dans la DOC n'est qu'une approximation des exigences données de bonne foi.

4.1.2 Évaluation du prix

Les offres seront évaluées en fonction du prix évalué le plus bas, par article, pour les prix indiqués à l'annexe B – Base de paiement.

Pour obtenir le prix évalué en fonction des articles, il faut multiplier l'utilisation annuelle estimative par le prix unitaire ferme.

Un offrant qui propose le prix évalué le plus bas pour plusieurs articles sera recommandé pour l'émission d'une OCIR pour ces articles.

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Pour être déclarée recevable, une offre doit respecter toutes les exigences de la présente demande d'offres à commandes. L'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas pour chacun des articles sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Conseil d'administration

Conformément à la, [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#), section 17, les soumissionnaires sont priés de remplir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les soumissionnaires sont priés de remplir l'annexe « F » - Renseignements supplémentaires sur la certification 1. Conseil d'administration.

5.2.3.2 Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'émission d'une offre à commande. Les soumissionnaires sont priés de remplir l'annexe « F » - Renseignements supplémentaires sur la certification 2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Si les fournisseurs ne possèdent pas d'une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la Ligne Info au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C » intitulée « Exigences relatives aux rapports pour les offres à commandes ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution au 31 mars, 2024.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Sharon McCartney
Titre : Agent d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région de l'Ontario/Des Acquisitions Petawawa
Cellulaire : 613-217-2807
Courriel : Sharon.McCartney@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant (à remplir par l'offrant) :

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des :

Renseignements généraux

Nom : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur : _____
Adresse courriel : _____
Suivi de la livraison

Nom : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur : _____
Adresse courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Ministère de la Défense nationale (MDN), la garnison de Petawawa.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000,00 \$.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement; et

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

g) l'offre de l'offrant en date du _____ (**d'insérer lors de l'émission de l'offre à commandes**).

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (**insérer le nom de la province ou du territoire**) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit. ***(Cette clause sera insérée si le paiement par carte de crédit est accepté par l'offrant, sinon il sera supprimé)***

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est de la date du contrat plus deux (2) mois inclusivement.

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

6.4.1.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un taux horaire ferme précisé dans l'annexe « B » base de paiement - partie I - Les appels de service. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clauses du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de la présentation d'une facture :
 - a) la facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe « B », Base de paiement, indiquant le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS/TVH et le total;
 - b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
 - c) la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés; et
 - d) il faut envoyer une facture distincte pour chaque commande subséquente et point de destination.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires
Clause du *Guide des CCUA* [D0018C](#) (2007-11-30), Livraison et déchargement
Clause du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois
Clause du *Guide des CCUA* [D3010C](#) (2016-01-28), Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux
Clause du *Guide des CCUA* [D3014C](#) (2007-11-30), Transport de marchandises dangereuses/produits dangereux
Clause du *Guide des CCUA* [D3015C](#) (2014-09-25), Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage
Clause du *Guide des CCUA* [D5510C](#) (2017-08-17), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi au Canada
Clause du *Guide des CCUA* [D5515C](#) (2010-01-11), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
Clause du *Guide des CCUA* [D5540C](#) (2019-05-30), ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)
Clause du *Guide des CCUA* [D5545C](#) (2019-05-30), ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

Clause du *Guide des CCUA* [D5604C](#) (2008-12-12), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger
Clause du *Guide des CCUA* [D5605C](#) (2010-01-11), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis
Clause du *Guide des CCUA* [D5606C](#) (2017-11-28), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) : entrepreneur établi au Canada
Clause du *Guide des CCUA* [D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

6.8 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.9 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.10 Instructions d'expédition - franco à bord Destination

FAB destination Ministère de la Défense nationale (MDN), la garnison de Petawawa incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

ANNEXE « A »

BESOIN

PRODUITS PÉTROLIERS

1.0 Introduction

Le ministère de la Défense nationale (MDN), garnison de Petawawa, souhaite établir une offre à commandes individuelle régionale (OCIR) de trois (3) ans aux fins d'utilisation par les différentes unités hébergées et unités d'entraînement réparties dans la région d'opération de la garnison de Petawawa afin de fournir, de livrer et de décharger, pendant la période de l'offre à commandes, différents produits emballés : huiles et graisses, produits de coupe, lubrifiants et produits hydrauliques.

2.0 Exigence

Les différents produits emballés d'huile, de graisse, de coupe, de lubrifiant et hydraulique suivants sont requis « au fur et à mesure des besoins » :

No. Article	NNO (si applicable)	Description	Nom de marque	Spécification/ Norme (si applicable)	Taille de l'unité	Unité de mesure
Huiles						
1		Huile, 0W40			1 Litre	Conteneur
2		Huile, 5W20, Synthétique			1 Litre	Conteneur
3	9150-21-898-1460	Huile, 5W30			1 Litre	Conteneur
4	9150-21-898-1596	Huile, 5W30			205 Litres	Fût
5		Huile, 10W			1 Litre	Conteneur
6		Huile, 10W			20 Litres	Seau
7	9150-21-865-6591	Huile, 10W30			1 Litre	Conteneur
8	9150-21-886-4861	Huile, 10W30			205 Litres	Fût
9		Huile, 10W30, Synthétique			1 Litre	Conteneur
10		Huile, 10W40, Synthétique			1 Litre	Conteneur
11	9150-20-003-9643	Huile, 15W40			1 Litre	Conteneur
12	9150-20-003-9646	Huile, 15W40			20 Litres	Seau
13	9150-20-003-9647	Huile, 15W40			205 Litres	Fût
14		Huile, 15W40, Synthétique			20 Litres	Seau
15		Huile, 20W50, Synthétique			1 Litre	Conteneur
16	9150-21-578-0009	Huile, ISO AW32			20 Litres	Seau
17	9150-21-578-0013	Huile, ISO AW32			205 Litres	Fût
18	9150-21-865-6598	Huile, SAE 10			1 Litre	Conteneur
19	9150-21-865-6601	Huile, SAE 30			1 Litre	Conteneur
20		Huile, 2 Stroke, Synthétique			1 Litre	Conteneur
21	9150-21-876-4983	Huile, 2 Stroke			1 Litre	Conteneur
22	9150-01-035-5390	Huile de l'engrenage, 75W90, Synthétique			1 Litre	Conteneur
23	9150-21-898-1598	Huile de l'engrenage, 75W90, Synthétique			20 Litres	Seau
24		Huile de l'engrenage, 75W90, Synthétique			205 Litres	Fût
25	9150-01-035-5392	Huile de l'engrenage, 80W90			1 Litre	Conteneur
26	9150-01-035-5393	Huile de l'engrenage, 80W90			20 Litres	Seau
27	9150-01-035-5394	Huile de l'engrenage, 80W90			205 Litres	Fût

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

No. Article	NNO (si applicable)	Description	Nom de marque	Spécification/ Norme (si applicable)	Taille de l'unité	Unité de mesure
Fluides hydrauliques						
28	9150-00-935-9809	Fluide hydraulique	Brayco Mirconic 783 or Royco 783	MIL-PRF-6083	20 Litres	Seau
29	9150-00-935-9810	Fluide hydraulique	Royco 783	MIL-PRF-6083	205 Litres	Fût
30	9150-00-252-6383	Fluide hydraulique	Brayco Mirconic 756 or Royco 756	MIL-PRF-5606	946 Millilitres	Conteneur
31	9150-00-223-4134	Fluide hydraulique	Brayco Mirconic 756 or Royco 756	MIL-PRF-5606	3.78 Litres	Conteneur
32	9150-00-265-9408	Fluide hydraulique	Brayco Mirconic 756 or Royco 756	MIL-PRF-5606	205 Litres	Fût
33		Fluide hydraulique	Brayco 783	MIL-PRF-6083G	205 Litres	Fût
Graisses						
34	9150-00-687-4241	Graisse, Synthétique	Royco 46	MIL-L-46000C	946 Millilitres	Conteneur
35		Graisse, Assemblage, Lubriplate			397 Grammes	Tube
36		Graisse, Die-Electric	Permatex 22064		85 Grammes	Tube
37	9150-01-197-7693	Graisse, Automobile et l'artillerie		MIL-PRF-10924	397 Grammes	Cartouche
38	9150-01-197-7692	Graisse, Automobile et l'artillerie	Braycote 610	MIL-PRF-10924	20 Litres	Seau
39		Graisse, Automobile et l'artillerie		MIL-PRF-10924	54.5 Kilogrammes	Seau
40	9150-21-878-1823	Graisse, Usage général			397 Grammes	Cartouche
41		Graisse, Roulement			15.9 Kilogrammes	Seau
Liquide de transmissions						
42		Fluide hydraulique	Transynd		18.9 Litres	Conteneur
43	9150-20-002-4779	Fluide hydraulique	TES 295		205 Litres	Fût
44		Fluide, transmission automatique, Dextron III			1 Litre	Conteneur
45	9150-21-883-3325	Fluide, transmission automatique, Dextron III			20 Litres	Seau
46	9150-21-883-3326	Fluide, transmission automatique, Dextron III			205 Litres	Fût
47		Fluide, transmission automatique, Dextron IV			1 Litre	Conteneur
48		Fluide, transmission automatique, Dextron IV			20 Litres	Seau
Liquide de refroidissement						
49		Liquide de refroidissement, 50/50			4 Litres	Conteneur
50		Liquide de refroidissement, 50/50			205 Litres	Fût
51		Liquide de refroidissement, Concentré vert			205 Litres	Fût
52		Liquide de refroidissement, Shell Rotella, Rouge			3.78 Litres	Conteneur
53		Liquide de refroidissement, Dexcool			3.78 Litres	Conteneur
54		Liquide de refroidissement, RV antigel			3.78 Litres	Conteneur
55		Liquide de refroidissement, RV antigel			205 Litres	Fût

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

No. Article	NNO (si applicable)	Description	Nom de marque	Spécification/ Norme (si applicable)	Taille de l'unité	Unité de mesure
Nettoyeurs de pièces						
56		Dégraissant	Bio Circle 55-A 007		20 Litres	Seau
57		Dégraissant	Bio Circle 53-G 128		208 Litres	Fût
58		Dégraissant	Walter Air Force, AF-PL 53-C-557		20 Litres	Seau
59		Dégraissant	Walter Air Force, AF-PL 53-C-558		205 Litres	Fût
60		Dégraissant	Ozzy Juice, SW4		20 Litres	Seau
Miscellaneous Nettoyants, liquides, huiles, graisseS et lubrifiants pour véhicules						
61		Nettoyeur de frein	Kleen-Flo 313		390 Grammes	Conteneur
62	6850-20-009-4098	Nettoyeur de frein	Kleen-Flo 323, Brake Kleen		20 Litres	Seau
63	6850-20-009-3835	Nettoyeur de frein	Kleen-Flo 325		672 Grammes	Cas
64		Lubrifiant pour freins	Kleen-Flo 331, Eze-Slide		170 Grammes	Tube
65	6850-21-AAL-2936	Antigel ligne de gaz	Kleen-Flo 409		150 Millilitres	Conteneur
66		Nettoyeur de batterie	Kleen-Flo 445		210 Grammes	Conteneur
67	9150-20-A06-3750	Fluide de frein, Dot 3	Kleen-Flo 528		1 Litre	Conteneur
68	9150-20-002-5863	Fluide de frein, Dot 4			350 Millilitres	Conteneur
69	9150-20-A0E-5614	Fluide de frein, Dot 5	Kleen-Flo 535		350 Millilitres	Conteneur
70		Liquide de direction assistée	Kleen-Flo 586		1 Litre	Conteneur
71		Dégivreur de serrures	Kleen-Flo 615		35 Millilitres	Conteneur
72	6850-21-AAL-2944	Liquide pour démarrage	Kleen-Flo 730		211 Grammes	Conteneur
73		Stabilisateur d'essence	Kleen-Flo 790		350 Millilitres	Conteneur
74		Nettoyant pour carburateur et étrangleur automatique	Kleen-Flo 820		404 Grammes	Conteneur
75	6850-21-AAL-2946	Nettoyant à moteur	Kleen-Flo 824		454 Grammes	Conteneur
76		Nettoyant pour système d'admission d'air	Kleen-Flo 837		418 Grammes	Conteneur
77		Conditionneur pour carburant diesel	Kleen-Flo 993		1 Litre	Conteneur
78		Adhésif bloweur de filetage, bleu	Loctite 242, Threadlocker, Blue		50 Millilitres	Conteneur
79		Anti-saisir, Silver	Loctite 76764		454 Grammes	Conteneur
80		Anti-saisir, Copper	Loctite 51007		454 Grammes	Conteneur
81		Nettoyant de compression pour moteur	Turco 5884		18.9 Litres	Seau
82		Liquide de direction assistée			325 Millilitres	Conteneur
83		Dissolvant de joint	CRC 75021		340 Grammes	Conteneur
84		Protecteur de batterie	CRC 75097		312 Grammes	Conteneur
85		Liquide d'échappement diesel			3.78 Litres	Conteneur
86		Liquide d'échappement diesel			9.45 Litres	Conteneur
87		Liquide d'échappement diesel			205 Litres	Fût
88	6850-21-885-0863	Liquide lave-glace, -40°C			3.78 Litres	Conteneur
89	6850-21-885-0864	Liquide lave-glace, -40°C			205 Litres	Fût

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.0 Fûts consignés

Les fûts consignés seront identifiés soit par l'apposition en relief du nom, du symbole, de l'écusson ou du poinçon de l'entreprise, soit par une plaque métallique fixée au fût, soit par un marquage au pochoir, soit par tout autre moyen acceptable. La fermeture des fûts expédiés sera recouverte de sceaux « tri-sure » ou « rieke ».

En cas de divergence dans les quantités ou l'état des fûts retournés, l'entrepreneur doit les mettre en quarantaine. Le MDN invoque le droit d'envoyer un inspecteur aux fins de confirmation ou d'envoyer son autorisation d'aller de l'avant.

4.0 Emballage

Des matériaux d'emballage recyclés et recyclables respectueux de l'environnement doivent être utilisés pour tous les produits livrés.

Le plastique utilisé pour enrober les palettes doit être recyclable.

Si le parc automobile de l'entrepreneur comprend des véhicules hybrides, ce sont ces véhicules qui devraient être utilisés pour effectuer les livraisons.

5.0 Livraison

5.1 Commandes régulières

La livraison doit être effectuée dans les cinq (5) jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

5.2 Commandes d'urgence

La livraison doit être effectuée dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

5.3 Dates et heures de la livraison

Les livraisons doivent avoir lieu du lundi au vendredi (à l'exclusion des jours fériés) entre 8 h et 15 h (heure normale de l'Est – Ontario) à l'adresse indiquée sur la commande subséquente à l'offre à commandes.

5.4 Point(s) de livraison

Ministère de la Défense nationale

Garnison de Petawawa

À l'attention de : Unité hébergée/Unité d'entraînement (indiquée sur la commande subséquente à l'offre à commandes)

Adresse (indiquée sur la commande subséquente à l'offre à commandes)

Petawawa (Ontario) K8H 2X3

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Tous les prix sont des prix unitaires fermes, tout compris, en dollars canadiens, FAB destination (ministère de la Défense nationale, garnison Petawawa) et inclure les frais de livraison, les frais de manutention écologique, tous les droits de douane et les taxes d'accise, taxes applicables en sus.

Les prix ne comprennent pas les taxes applicables, qui doivent être indiquées séparément sur les factures.

Période d'établissement des prix

L'offre à commande doit être divisée en trois périodes d'établissement des prix :

Période 1, de la date de l'émission au 31 mars 2022

Période 2, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Période 3, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Rajustement du prix unitaire ferme

Le prix unitaire ferme pendant la période 1, de la date de l'émission au 31 mars 2022, sera le prix offert lors de l'émission de l'offre à commandes.

Le prix unitaire ferme pendant la période 2, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et période 3, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 sera le prix unitaire rajusté à l'aide des données obtenues auprès de Statistique Canada, Tableau 18-10-0004-01, Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé – Énergie. (L'agrégat spécial « énergie » comprend l'électricité, le gaz naturel, le mazout et autres combustibles, l'essence et les carburants, pièces et fournitures pour véhicules de loisir.)

Calcul du rajustement du prix unitaire ferme

Le prix unitaire ferme de calcul de rajustement sera déterminée selon la formule suivante, arrondie aux deux décimales les plus proches :

Prix unitaire ferme pour la période 2 = (Prix pendant la période 1) x (augmentation/diminution de l'Indice des prix à la consommation mensuel moyen, non désaisonnalisé – Énergie, pour les 12 mois se terminant en décembre 2021).

Prix unitaire ferme pour la période 3 = (Prix pendant la période 3) x (augmentation/diminution de l'Indice des prix à la consommation mensuel moyen, non désaisonnalisé – Énergie, pour les 12 mois se terminant en décembre 2022).

Abandon des indices

En cas de renonciation à tout taux officiel d'indexation des prix du gouvernement utilisé dans le contrat, les parties devraient convenir immédiatement d'un taux de remplacement ou d'une formule de révision conforme aux dispositions de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Fûts consignés

Le dépôt consignés fûts/ crédit doit être de valeur égale et comprennent le transport prépayé à l'entrepreneur.

Les dépôt ou le crédit pour fûts consignés seront des frais supplémentaires distincts associés à l'article en question, en plus du prix unitaire ferme pour cet article.

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT – VOIR LA PIÈCE JOINTE 1

Remarque à l'intention des offrants :

Tout le texte en italique dans la présente annexe sera retiré de l'offre à commandes subséquente.

Utilisation estimative

L'utilisation estimative est fournie seulement à titre d'outil d'évaluation; elle constitue l'estimation la plus exacte possible et ne reflète aucunement l'utilisation réelle prévue ni un engagement de l'État. Les quantités indiquées aux présentes renvoient à l'utilisation prévue pour chaque période d'établissement des prix et constituent une estimation des besoins faite de bonne foi. L'offre à commandes sera limitée aux articles réellement commandés.

Taxes applicables

La TPS ou la TVH ne doit pas être incluse dans les prix unitaires (mais sera ajoutée à titre d'article distinct sur toute facture subséquente).

N° de l'invitation - Solicitation No.
 W0107-21XC28/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
 pet908
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

PWGC-TPSGC 942 – COMMANDE SUBSÉQUENTE À UNE OFFRE À COMMANDES

Clear Data - Effacer l'information

Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada		Call-up Against a Standing Offer Commande subséquente à une offre à commandes	
Ship to - Expédier à <div style="background-color: yellow; height: 40px; width: 100%;"></div>	Consignee Code Code destinataire Postal Code Code postal	<p>To the supplier: The standing offer identified below is accepted as follows: You are required to supply the goods or services, or both, shown below at the prices or on the pricing basis stated and in accordance with the other conditions stated in the standing offer. Only goods or services, or both, included in the standing offer will be supplied in the call-up against the standing offer.</p> <p>Au fournisseur: L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes : Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commandes seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes.</p> <p>Security: The call-up includes security provisions. Sécurité : La demande comprend des exigences en matière de sécurité.</p> <p> <input type="checkbox"/> NO / NON <input type="checkbox"/> YES / OUI if YES, attach a DRCL to the call-up / Si OUI, joindre une LVERG à la demande </p>	
Supplier - Fournisseur Procurement Business No. (PBN) Numéro d'entreprise - Approvisionnement (N&A)		Invoices must be sent in accordance with - Les factures doivent être envoyées selon : <input type="checkbox"/> The detailed instructions in the standing offer / Les instructions détaillées dans l'offre à commandes <input type="checkbox"/> The address shown in the "Ship to" block / L'adresse indiquée dans la case « Expédier à » <input type="checkbox"/> Special instructions below / Les instructions particulières ci-dessous Each shipment must be accompanied by a packing or delivery slip. All invoices, bills of lading and packing slips must show the following reference numbers. Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Les factures, connaissements et bordereaux d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants.	
Standing Offer No. - N° de l'offre à commandes		Client Reference No. (optional) N° de référence du client (facultatif)	
Amendment No. N° de modification		Total estimated expenditures or revised Total des dépenses estimatives ou révisées	
Item No. N° de l'article	NATO Stock No. / Item Description N° de nomenclature de l'OTAN / Description de l'article	U. of S. U. de \$	Quantity Quantité Unit Price Prix unitaire (\$) Extended Price Prix étendu (\$) <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">Total</div>
Special instructions - Instructions particulières			
For further information, call - Pour renseignements supplémentaires, contacter Name - Nom Telephone No. - N° de téléphone		Delivery required by - Livraison requise le (YYYY-MM-DD) (AAAA-MM-JJ)	
For internal purposes only - Pour usage interne seulement Pursuant to subsection 32(1) of the Financial Administration Act, funds are available. En vertu du paragraphe 32(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, des fonds sont disponibles.		Approved for the Minister - Approuvé pour le Ministre	
Signature (Mandatory) - Signature Date (YYYY-MM-DD-AAAA-MM-JJ)		Signature (Mandatory) - Signature Date (YYYY-MM-DD-AAAA-MM-JJ)	



PWGC-TPSGC 942 (01/2014)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-21XC28/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-21XC28

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-0-53022

Id de l'acheteur - Buyer ID
pet908
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F »

ATTESTATIONS ADDITIONELLES

1. Conseil d'administration

Conformément à la section 17 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension, les soumissionnaires doivent fournir une liste de la composition de leur conseil d'administration avant l'attribution de l'offre à commandes. Les soumissionnaires sont tenus de fournir ces renseignements dans le cadre de leur soumission.

Nom/poste de l'administrateur - _____

2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la section 2, Numéro d'entreprise – approvisionnement, des Instructions uniformisées, les entrepreneurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'attribution de l'offre à commandes.

Numéro d'entreprise – approvisionnement – _____

Les fournisseurs peuvent demander un NEA en ligne à [Données d'inscription des fournisseurs](#) (DIF). Pour s'inscrire autrement que par Internet, il est également possible de communiquer avec la Ligne Info au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.